

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 28 septembre 2015

### *Présents :*

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Zeineb LOUNICI - Pierrick LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

### *Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU	procuration à Karine PERES
Jean-Luc BOSCH	procuration à Guy BENEYTOU
Gladys THIEBAULT	procuration à Gilles CAPOT
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à Benoît RAUTUREAU (jusqu'à l'aff n°DEL2015_274)
Maxime MARROT	procuration à Isabelle DULAURENS
Betty DESPAGNE	procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE
Jean-Louis HAURIE	procuration à Charles ZAITER

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

\*\*\*

## Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2015

\*\*\*

## Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

### **aff n°DEL2015\_272 : Détermination du nombre d'adjoints**

Le Conseil Municipal fixe à douze le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune de Pessac.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**

### **aff n°DEL2015\_273 : Désignations de représentants de la Ville au sein de divers organismes, associations et commissions - Modifications**

Le Conseil Municipal :

- approuve la désignation de Monsieur René LOPEZ comme membre de la Commission municipale permanente « Administration générale, Ressources et Enseignement supérieur »,

- approuve la désignation de Monsieur René LOPEZ au sein du conseil d'administration du Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgaillh (titulaire)

- approuve la désignation de Madame Sylvie TRAUTMANN comme membre du Comité de sélection de l'accélérateur de projets La Banquiz – Association AQUINETIC.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe**

**DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**

**aff n°DEL2015\_274** : Mise en place d'un système de vidéo-protection - Demandes de subventions

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement joint à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour cet investissement auprès des différents fonds et organismes de l'État,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la dotation de ce matériel.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**

**aff n°DEL2015\_275** : Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

<b>Nature de l'occupation</b>	<b>tarifs</b>	<b>mode de taxation</b>
Terrasses	20 €	m <sup>2</sup> /an
Étalages	30 €	m <sup>2</sup> /an
Chevalets	120 €	unité/an
Autres équipements, si non compris sur une terrasse ou un étalage	30 €	unité/an
Commerces non sédentaires	100 € 30€ 30€	m <sup>2</sup> /an m <sup>2</sup> /an pour une journée d'occupation par semaine m <sup>2</sup> /trimestre (un seul trimestre par an)
Ventes au déballage	2 €	ml/jour
Grues mobiles	27 €	unité/jour
Échafaudages	5 € 7 € 9 €	ml/semaine de la 1 <sup>ère</sup> à la 4 <sup>ème</sup> semaine de la 5 <sup>ème</sup> à la 8 <sup>ème</sup> semaine 9 <sup>ème</sup> semaine et au-delà
Bennes, containers, baraques de chantiers, bureaux provisoires (hors chantiers clôturés)		
pour une durée inférieure à une semaine	5 €	unité/jour
pour une durée d'au moins une semaine	30€ 36€ 42€	unité/semaine : de la 1 <sup>ère</sup> à la 4 <sup>ème</sup> semaine de la 5 <sup>ème</sup> à la 8 <sup>ème</sup> semaine 9 <sup>ème</sup> semaine et au-delà

Chantiers clôturés	6 € 8 € 10 €	m <sup>2</sup> /semaine : de la 1ère à la 4ème semaine de la 5ème à la 8ème semaine 9ème semaine et au-delà
Cirques	50 €	unité/jour
Spectacles itinérants	20 €	unité/jour
Manèges	0,30 €	m <sup>2</sup> /jour

- approuve l'exonération de redevance pour les occupations suivantes :
  - occupation ou utilisation comme condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous,
  - occupation ou utilisation qui contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même,
  - occupation ou utilisation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.
- précise que pour toute première demande d'occupation pour un commerce sédentaire ou non sédentaire, la redevance sera calculée au prorata du temps restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- décide que toute occupation du domaine public sans titre fera l'objet d'une indemnisation versée par l'occupant à la Ville compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'une occupation régulière.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_276 : Droits de place pour les manifestations organisées par la Direction de la Vie associative et des Événements**

Le Conseil Municipal :

- fixe le droit de place à 2 €/m linéaire,
- déclare que ce tarif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_277 : Indemnisation du personnel vacataire encadrant les activités Jeunesse**

Le Conseil Municipal :

- approuve les montants précisés dans la délibération à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- dit que les montants des indemnités de vacances seront revalorisés selon les bases forfaitaires de cotisation de l'URSSAF.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_278 : Exercice 2015 - Répartition n°6 des crédits de subventions**

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**MM. Naji YAHMDI et Benoît GRANGE et Mmes Fatiha BOUAKKAOUI, Sylvie TRAUTMANN et Stéphanie JUILLARD ne prennent pas part au vote.**

**aff n°DEL2015\_279** : Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 1 de Pessac - année 2015

Le Conseil Municipal :

- approuve, pour la partie de la commune relevant du canton de Pessac 1, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau joint à la délibération,
- sollicite auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 84 204,00 € pour la réalisation de ces investissements,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_280** : Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 2 de Pessac - année 2015

Le Conseil Municipal :

- approuve, pour la partie de la commune relevant du canton de Pessac 2, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau joint à la délibération,
- sollicite auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 90 291,00 € pour la réalisation de ces investissements,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_281** : Mise à disposition de mobiliers urbains et prestations de services - Attribution du marché

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société CLEAR CHANNEL demeurant 4 place des ailes – 92641 Boulogne Billancourt.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_282** : Contrat d'assurance SMACL "Responsabilités communales" - avenant n°3

Le Conseil Municipal :

- approuve les dispositions telles que présentées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 fixant le montant de la régularisation 2014,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_283** : Marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux - avenant n°8 au marché n°07059

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 au marché n°07059 conclu avec la société COFELY.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_284** : Contrat de Co-développement entre Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac - années 2015/2017

Le Conseil Municipal :

- approuve le contrat de co-développement 2015/2017 joint à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que les avenants qui pourraient intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**

**aff n°DEL2015 285** : Tennis de Camponac - Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements avec le SPUC Omnisports et le SPUC Tennis

Le Conseil Municipal :

- autorise le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'équipement dit « Tennis de Camponac » au SPUC Omnisports et à sa section Tennis ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 286** : Rue de la Fon de Madran - Cession d'une parcelle de terrain

Le Conseil Municipal :

- autorise la cession à Immobilier Sud Atlantique aux conditions mentionnées,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**

**aff n°DEL2015 287** : Lotissement Villa des Sources - Rétrocession du fossé mitoyen

Le Conseil Municipal :

- autorise l'acquisition des parcelles auprès des riverains du lotissement Villa des Sources aux conditions mentionnées ou à toute autre personne physique ou morale pouvant être substituée aux propriétaires désignés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 288** : Vie associative - Tarifs de remboursement des matériels dégradés ou manquants

Le Conseil Municipal :

- déclare que tout matériel manquant sera remboursé conformément aux tarifs du tableau joint à la délibération,
- adopte un forfait de 10 % du tarif pour la remise en état (réparation ou nettoyage) du matériel dégradé,
- dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 289** : Convention de partenariat du groupement solidaire - Plan Régional de Formation - Lot 9 "Compétences clés Bordeaux Sud Ouest"

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat du groupement solidaire,
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents et avenants se rapportant à ce projet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

***La séance est levée à 21h30.***